

Tous
engagés

ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

¹ Inclus les intérêts des parts permanentes uniquement pour les caisses dont la réserve de stabilisation est insuffisante. Taux d'intérêt des parts permanentes : 1,25 % pour l'année 2019.

Excédents avant ristournes aux membres	23 119 000 \$
Virements réglementaires et autres	(7 493 000) \$
Intérêts sur les parts permanentes ¹	0 \$
Intérêts sur les parts de ristournes et parts sociales	(3 000) \$
Ristournes aux membres	(3 883 000) \$
Alimentation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)	(600 000) \$
Récupération d'impôts	1 033 000 \$
Utilisation de la réserve pour ristournes éventuelles (RRE) (ristournes aux membres)	2 850 000 \$
Utilisation RRE (FADM)	600 000 \$
Alimentation RRE	(4 850 000) \$
Alimentation Réserve générale	(10 773 000) \$
Solde à répartir	0 \$

PROPOSITION DU VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2019

RISTOURNE
AUX MEMBRES²
3 887 235 \$

FONDS D'AIDE
AU DÉVELOPPEMENT
DU MILIEU²
600 000 \$

ADOPTION DU VERSEMENT DE RISTOURNES, DE L'ALIMENTATION DU FADM PROVENANT DE LA RÉSERVE POUR RISTOURNES ÉVENTUELLES ET DES TAUX DE RISTOURNES

RISTOURNE VOLUMES	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes	450 881 \$	0,60 \$	0,60 \$
Épargne et placement	648 713 \$	0,60 \$	0,60 \$
Fonds	193 491 \$	0,60 \$	0,60 \$
Prêts et marges de crédit	1 240 849 \$	0,60 \$	0,60 \$
Assurances ³	491 455 \$	23 \$ / 1 000 \$ PRIME	
Ristourne produits ³	861 846 \$	MONTANT DE 50 \$⁴	

² La ristourne aux membres après récupérations d'impôts ainsi que l'alimentation du FADM avant impôts sont prises à même la RRE.

³ Montant établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

⁴ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.